



**COMMUNE DE BOUCLANS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2020  
PROCES VERBAL**

Lieu : Mairie de Bouclans

Président : M. HIRTZEL Martial

Secrétaire : M. BRENOT Denis

Membres présents : tous les membres étaient présents, sauf :

- Mme POMMEY Orianne, excusée, qui a donné procuration à M. MARTIN Alexis
- Mme GRUET Mélanie, excusée, qui a donné procuration à Mme SIMONIN Virginie
- Mme BAUD Claudine, absente, qui a donné procuration à M. BRENOT Denis
- M. LECLERT Bruno, absent, qui a donné procuration à M. DEVAUX Martial

La séance est ouverte à 20H30 en session ordinaire.

**1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 11 SEPTEMBRE 2020**

Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 11 septembre 2020 a été adressé aux conseillers municipaux.

Celui-ci n'ayant soulevé aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

**2/ ADHESION DE LA CCPHD A UN SYNDICAT MIXTE OUVERT COMPETENT EN ENVIRONNEMENT ET EN PARTICULIER GEMAPI**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5214-27 ;

Vu les statuts de la communauté de communes et les compétences qu'elle exerce en GEMAPI et plus largement en matière de grand cycle de l'eau au titre de sa compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement » ;

Vu la délibération de la communauté de communes des Portes du Haut-Doubs n°200914-90 du 14 septembre 2020 sollicitant les communes membres pour son adhésion à un syndicat mixte ouvert ;

Considérant que la réflexion menée, à la suite de la mise en œuvre de la loi MAPTAM, sur l'organisation des compétences en matière de gestion du grand cycle de l'eau sur les bassins versants du Dessoubre, du Doubs franco-suisse, du Doubs médian et du Cusancin a conduit à considérer que la solution la plus pertinente consiste en la création d'un syndicat mixte ouvert, disposant des compétences du SMIX, de la compétence GEMAPI et de compétences en matière d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, de la mise en place et de l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, de la reconquête de la qualité de l'eau et de la lutte contre les pollutions sur les bassins versants du Dessoubre, du Doubs franco-suisse, du Doubs médian et du Cusancin ainsi qu'en matière d'élaboration, d'animation, de coordination et de mise en œuvre des documents d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée du Dessoubre » ;

Considérant que la communauté est dotée des compétences nécessaires à la participation à ce syndicat, au titre de sa compétence « GEMAPI » d'une part et de la définition d'intérêt

communautaire au titre de sa compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » d'autre part et a adopté une délibération en faveur de la création d'un tel syndicat ;  
 Considérant que l'adhésion de la communauté de communes à ce syndicat implique, en l'absence de disposition statutaire expresse recouvrant précisément l'hypothèse envisagée, de disposer de l'accord sur cette adhésion à la majorité qualifiée des communes membres ;  
 Considérant que la communauté de communes a transmis à la commune, dans la perspective d'une création du syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2021, une délibération pour la consulter sur la question de sa participation à un tel syndicat ;

Ayant entendu leur rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (dix-neuf voix pour) :

**Article 1<sup>er</sup>** : Donne son accord à l'adhésion de la communauté de communes des Portes du Haut-Doubs dont la commune est membre à un syndicat mixte ouvert compétent en GEMAPI et, plus largement, dans les domaines d'actions détenus par la communauté en matière d'environnement et de grand cycle de l'eau sur les bassins versants du Dessoubre, du Doubs franco-suisse, du Doubs médian et du Cusancin.

**Article 2** : Invite Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et notamment à la transmettre à la communauté de communes.

Copie de la délibération sera transmise au Préfet du Doubs. *[délibération n°1]*

### **3/ MISE EN PLACE DES COMITES CONSULTATIFS**

Les conseillers municipaux ont été informés lors du conseil municipal du 10 juillet 2020 des thèmes portés par les comités consultatifs, et invités à se positionner pour constituer ces comités. Il est rappelé que les comités consultatifs permettent d'associer des habitants.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le nombre et la composition des comités consultatifs comme suit (le maire étant, selon la loi, président de fait de tous les comités consultatifs).

<b>VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE - ANIMATIONS - CADRE DE VIE (14 membres)</b>	
<b>Virginie DUEDE</b>	<b>Xavier FERNIOT</b>
<b>Valentin BUGNET</b>	<b>Bernadette MULTRIER</b>
<b>Michel BELOT</b>	<b>Daniel BAUMONT</b>
<b>Nathalie DEFRASNE</b>	<b>Evelyne LYNDE</b>
	<b>Lucien MAITRE</b>
<b>+ disponibilité pour 1 élu de la liste minoritaire</b>	<b>Maxime PLANCON</b>
	<b>Bruno FAURIE</b>
	<b>Marie Laure LAMY</b>

<b>JEUNESSE (13 membres)</b>	
<b>Gino MICHEL</b>	<b>Claire CERTOUX</b>
<b>Fleur MANZONI</b>	<b>Thibault DESFONTAINES</b>
<b>Oriane POMMEY</b>	<b>Marie PIERRE MORCHE</b>
<b>Virginie SIMONIN</b>	<b>Fanny DEFRASNE</b>
	<b>Aurélia CNUDE</b>
<b>+ disponibilité pour 1 élu de la liste minoritaire</b>	<b>Moussa CHAOUI</b>
	<b>Elise FLEURY</b>

<b>ECONOMIE - SERVICES PUBLICS - TOURISME</b>	
<b>(15 membres)</b>	
<b>Fleur MANZONI</b>	<b>Corinne ISABEY</b>
<b>Mélanie GRUET</b>	<b>Ghislain POIGNARD</b>
<b>Alexis MARTIN</b>	<b>Daniel BAUMONT</b>
<b>Joël BOURRAT</b>	<b>Joséphine KNOBLOCH</b>
<b>Jean Marie ISABEY</b>	<b>Léonie LALLEMAND</b>
<b>Valentin BUGNET</b>	<b>Sophie BAULIER</b>
<b>+ disponibilité pour 1 élu de la liste minoritaire</b>	<b>Emmanuel BOBILLIER</b>

Le conseil municipal a pris connaissance du nombre de membres de chaque comité consultatif tel que proposé après l'ajout de Mrs Jean-Marie ISABEY et Valentin BUGNET au comité « économie-services publics et tourisme » portant le nombre à quinze personnes.

En l'absence de candidatures exprimées de leur part, le maire souhaite néanmoins conserver une place à un élu de la liste minoritaire dans chacun des comités consultatifs.

Comité « Vie associative et culturelle, animations, cadre de vie » : quatorze membres.

Comité « Jeunesse » : treize membres

Comité « Economie, service public, tourisme » : quinze membres

Une réunion de mise en place de ces comités aura lieu ultérieurement.

Le conseil municipal approuve la création et la composition des comités consultatifs à l'unanimité.

[délibération n°2]

#### **4/ PROPOSITION DE CONVENTION AVEC LA SPA**

Plusieurs situations de chiens ou chats errants ayant été signalées ces derniers mois, s'est posée la question de l'opportunité de signer une convention avec la SPA.

Le modèle de convention a été adressé aux conseillers municipaux avec les documents préparatoires.

La SPA assure l'accueil des animaux qui sont déposés au refuge de Besançon, la recherche des propriétaires et le placement pour adoption, mais ne se déplace pas pour récupérer les animaux, ceci restant de la responsabilité de la commune.

Le coût de la prestation de la SPA est fixé à 0,50 €/an/habitant, soit pour Bouclans environ 560 €/an.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal s'oppose à l'unanimité à la souscription de la convention avec la SPA, compte tenu des motifs invoqués :

- risques liés à la récupération des animaux divagants (morsures, maladies...)
- création d'un parc à chiens et surveillance des animaux parqués à la charge de la commune
- transport des animaux à la SPA aux frais de la commune
- nombre d'interventions très limitées [délibération n°3]

#### **5/ REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS PAR MME VALENTINI (CHEFFE DE LA GENDARMERIE DE BOUCLANS)**

Les frais engagés par Madame VALENTINI concernant la remise en état de son logement portent sur divers produits et matériaux de pose pour réfections murales et sols du salon et de la chambre à coucher, ainsi que divers produits et matériaux pour réfection du sol de la terrasse extérieure.

La main d'œuvre a été assurée par la locataire.

#### *Détail des factures :*

• Facture 951997 (Brico dépôt) du 11/06/2020 :	+ 195,95 €
• Facture 7511437351 (Brico dépôt) du 22/06/2020 :	+ 283,49 €
• Avoir 7511437399 (Brico dépôt) du 22/06/2020 :	- 45,30 €
• Facture 01780117729 (Bricomarché) du 26/06/2020) :	+ 30,99 €
• Facture 954171 (Brico dépôt) du 22/06/2020 :	+ 101,20 €
<b>Total :</b>	<b>566,33 € TTC</b>

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des dépenses engagées par Madame VALENTINI pour différents travaux de réfection de son logement, valide à l'unanimité le remboursement des dépenses engagées pour la somme totale de 566,33 € TTC.

A l'avenir la commune achètera les fournitures pour les mettre à disposition des locataires.  
*[délibération n°4]*

#### **6/ ASTREINTES HIVERNALES**

Comme chaque année, il est proposé la mise en place d'un planning d'astreinte pour les employés communaux, en vue d'éventuels besoins de déneigement.

La période d'astreinte proposée s'étend du 7 décembre 2020 au 28 février 2021.

Jean-Pierre ZAWIS et Laëtitia PERGAUD assureront alternativement une semaine d'astreinte chacun leur tour durant cette période.

Si l'enneigement le nécessitait, cette période pourrait être modifiée.

C'est l'employé communal d'astreinte qui prend la décision de déneiger si nécessaire.

Pendant ces périodes d'astreintes il perçoit une prime de 159.20 € par semaine plus le paiement des heures effectuées. Décision validée à l'unanimité *[délibération n°5]*

#### **7/ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 – BUDGET BOIS**

Suite aux dégâts forestiers liés à la sécheresse, la maladie ou les intempéries, l'ONF a procédé à des ventes groupées de résineux permettant d'écouler une partie des volumes concernés.

Initialement, l'ONF prévoyait de centraliser les transactions et de ne verser aux communes que le produit net des ventes.

La DGFIP souhaite que l'intégralité des écritures « charges » et « produits » figure dans la comptabilité des communes.

Ainsi, il y a lieu d'adopter la décision modificative n°2, dans le budget Bois :

Au compte 7022 > Montant des ventes HT : 60.720,27 €

Au compte 65888 > Frais de recouvrement : 454,34 €

Au compte 62878 > Charges prévisionnelles HT : 30.302,25 €

L'opération génère une recette de 29 963,68 € pour la commune.

Le conseil municipal valide la décision modificative relative à la section fonctionnement du budget bois à l'unanimité. *[délibération n°6]*

#### **8/ POINT SUR L'IMMOBILIER COMMUNAL**

##### **• Ancienne gendarmerie :**

Logement 1 (RDC gauche) : Une demande confirmée de Monsieur GARNACHE Daniel pour le 01/12/2020 – 430 €/mois + avance charges de 30 € par mois.

Logement 2 (RDC droite) : loué à Madame JOLIOT depuis le 01/10/2020 – 430 €/mois + avance charges de 30 € par mois.

Logement 3 Mme FRANQUET : Remplacement de la chaudière gaz hors service par une chaudière fournie par la commune 3 200 € pour l'installation uniquement > Fait

Logement 5 (2<sup>ème</sup> étage droite) : loué à Madame COUVREUR depuis le 01/10/2020. Gratuité du loyer durant trois mois contre travaux de réfection peinture murs et plafonds dans toutes les pièces, réparation du sol de la salle de bains (affaissement), pose des revêtements de sols dans les pièces le nécessitant (fournitures des matériaux par la commune). 308 €/mois + avance charges 30 € par mois avec garage compris > En cours

Logement 6 (2<sup>ème</sup> étage gauche) : préavis donné par Madame SIMON. Logement libéré le 1<sup>er</sup> novembre 2020. Evaluation des travaux nécessaires dès que le logement sera libéré.

Logement 7 (3<sup>e</sup> étage) : attente de devis pour réfection importante (hotte, infiltrations diverses, sanitaires, sols...). Peinture murs et plafonds à prévoir par la commune. Remplacement de la chaudière hors service : 4 300 € > Fait

Remise aux normes trappe de désenfumage : 1 600 € > avant fin 2020.

Eclairage des communs : réfection à prévoir

Reste à réaliser : les caves – contrôle de la VMC – Fixation de l'extincteur.

#### ***Délibération n°7 :***

Dans le cadre de ses délégations, le maire informe le conseil municipal qu'il a validé les demandes de locations des logements communaux situés 1 rue Jean Lallemand, sur la base des critères définis par le conseil municipal dans sa séance du 11 septembre 2020 :

- Logement 1 (RDC gauche) : Une demande confirmée de Monsieur GARNACHE. Loyer 430 €/mois + 30 € de provision pour charges. Effet au 01/12/2020

- Logement 2 (RDC droite) : loué à Madame JOLIOT depuis le 01/10/2020. RDC Gauche) : Loyer 430 €/mois + 30 € de provision pour charges.

- Logement 5 (2e étage droite) : loué à Madame COUVREUR depuis le 01/10/2020. Loyer 308 €/mois + 30 € de provision pour charges. Gratuité des mois d'octobre, novembre, décembre 2020 contre réalisation de travaux de réfection. Les matériaux nécessaires sont fournis par la commune. [délibération n°7]

#### **• Locaux rue de l'Ecole :**

Local RDC : Un revêtement de sol à changer dans une pièce.

Logement (1<sup>er</sup> étage) : réfection intérieure presque terminée (murs, plafonds et huisseries repeints par des bénévoles et employés communaux). Nettoyage des sols à prévoir. Un revêtement de sol à changer dans une pièce. Réfection de la cage d'escalier 3 600 € TTC et sanitaires + bloc cuisine (attente devis).

Le Maire remercie les bénévoles, les employés communaux et les élus qui ont participé aux travaux dans ce logement et à l'ancienne gendarmerie.

#### **• Logement au-dessus de la Poste :**

Réfection des peintures murs et plafonds à prévoir. Attente de devis pour les sanitaires. Nous avons une demande de location ferme.

**• Logement Vauchamps** : Attente du devis des travaux envisagés lors du dernier conseil municipal.

- **Gendarmerie** : Mise aux normes coupe-feu de la cuve à fuel : 1 300 € TTC > avant fin 2020.  
Trappe à fumées bloquée > Fait.  
Divers travaux de remise en état des prises électriques > avant fin 2020 + changement de trois fenêtres 7 500 € TTC + muret de terrasse RDC (sera réalisé par la commune d'ici la fin 2020).  
L'inventaire détaillé de l'état de tous les logements reste à faire.
- **Salon de coiffure** : diagnostic amiante obligatoire à réaliser (demande du notaire) : 150 € TTC.
- **Eglise** : mise en conformité de l'électricité : 3 968 € TTC.  
Mise aux normes des cloches : 3 200 € TTC > avant fin 2020.  
La chaufferie restant à mettre aux normes également.
- **Espace Culturel** : Tableau électrique à changer 5 600 € TTC > Fait.

#### **Délibération n°8 :**

Dans le cadre de ses délégations, le maire informe le conseil municipal qu'il a procédé au remboursement des dépôts de garanties ci-dessous :

MERGER Julie :	265,00 €
GALMICHE Edwige :	610,00 €
PEQUIGNOT Joëlle :	490,00 €
RAMIREZ Augustin :	435,93 €
GIRARDIN Maxime :	250,78 €
<b>Total :</b>	<b>2051,71 €</b>

[délibération n°8]

### **9/ RETOUR SUR LE CONSEIL D'ECOLE**

Le conseil d'école s'est bien déroulé, le nouveau directeur est M. Rossignol. Le nombre de classes est de quatre pour un effectif de 96 élèves.

Des cours du soir seront pris en charge pour les élèves de CE1 en particulier, trois jours par semaine de 16h30 à 17h30.

En réponse à une question posée lors du précédent conseil municipal par la liste minoritaire, la scolarité n'étant obligatoire qu'à partir de trois ans, il n'y aura pas de rentrée pour les enfants de deux ans pour des raisons d'espace dans les locaux compte tenu des mesures sanitaires, des moyens humains supplémentaires nécessaires et des coûts financiers. Il n'y aura pas de rentrée en cours d'année pour les enfants ayant atteint l'âge de trois ans.

Il y a eu une présentation de l'APE : l'école n'a pas dépensé l'argent mis à sa disposition par l'APE, qui propose donc une représentation le 18 décembre 2020 pour environ 90 élèves.

Se pose le problème du respect de la convention sanitaire COVID.

### **10/ PLAN MERCREDI**

La commune de NANCRAÏ nous a sollicités pour réfléchir à l'opportunité d'une mutualisation des moyens dans l'éventualité de la mise en place d'activités périscolaires et de garderie le mercredi à partir de janvier 2021.

Les deux communes font appel aux Francas pour leur accueil périscolaire.

Le groupe de travail constitué a proposé la réalisation d'une enquête auprès des parents pour identifier les éventuels besoins d'une ouverture le mercredi, et les effectifs prévisibles.

Il ressort de cette enquête que le nombre de familles intéressées n'est pas suffisant pour envisager une ouverture dans des conditions financières optimales en début 2021. Si de nombreuses familles

manifestent leur soutien à une telle initiative, les principaux motifs pour lesquels ils n'envisagent pas une inscription début 2021 portent sur le fait qu'ils ont déjà une solution de garde pour cette année scolaire, sur le fait que leurs enfants ont des activités extra scolaires en particulier le mercredi après-midi, et sur le développement du temps partiel permettant aux parents d'être disponibles pour leurs enfants le mercredi.

Le groupe de travail prévoit de renouveler l'enquête en fin d'année scolaire 2020/2021.

Dans un objectif de mutualisation plus large, certaines communes voisines dont les enfants fréquentent le périscolaire de Bouclans durant les vacances seront associées à la réflexion

## 11/ MANIFESTATIONS DE FIN D'ANNEE

La situation sanitaire impose de s'interroger sur l'opportunité de maintenir les rencontres traditionnelles se tenant habituellement en fin d'année :

### • **Repas des aînés :**

Après un échange avec le président des « Amis du Gour », puis un échange avec les participants lors de leur dernière réunion, il a été convenu unanimement d'envisager un report en début d'année 2021. En effet, nos aînés préfèrent pouvoir se rencontrer. Rendez-vous est pris fin janvier pour analyser l'évolution du contexte sanitaire, et programmer si les conditions le permettent un repas au printemps.

### • **Bouclethon :**

Un premier échange avec Bruno FAURIE, coordonnateur de cette manifestation traditionnelle, a permis de constater l'impossibilité de tenir un certain nombre des animations habituellement proposées (en particulier les deux repas, les défilés, le moment dansant...).

Il est convenu de proposer aux bénévoles une rencontre le 22 octobre 2020 à 20h30 à l'Espace Culturel, afin de débattre du maintien éventuel de l'événement et des formes que cela pourrait prendre (marche...).

### • **Vœux du maire :**

En l'état actuel des règles sanitaires à respecter, les vœux du maire tels qu'organisés habituellement ne pourront pas se tenir. L'évolution de la situation déterminera la décision finale le moment venu.

## 12/ BILAN TRIMESTRIEL MEDIATHEQUE

Le rapport d'activité trimestriel de la médiathèque pour la période juillet – août – septembre 2020 a été transmis aux conseillers.

En synthèse, il faut retenir 1 218 prêts de documents, 32 personnes accueillies dans le cadre d'animations, 23 nouveaux inscrits (dont une inscription à l'occasion de la distribution des cartes jeunes), 145 heures d'ouverture, 32 publications sur la page Facebook de la médiathèque.

Du 27 juillet au 23 août, l'adjointe du patrimoine étant en congés, le service à la population a été maintenu par l'équipe des bénévoles.

Dès le 24 août, les horaires d'ouverture d'avant confinement ont été rétablis, avec une réduction d'1/2 heure les mercredis pour respecter les règles de mise en quarantaine des ouvrages restitués.

En lien avec la Médiathèque Départementale, le projet de mise en réseau des bibliothèques, avorté en 2017, fera l'objet d'une nouvelle réflexion avec les différents partenaires potentiels. Une réunion sera programmée durant l'automne.

En partenariat avec l'école, les accueils de classes ont repris par petits groupes avec pour thème la découverte de la médiathèque municipale.

### 13/ POINT TRAVAUX DANS LE VILLAGE

- **Travaux SIEHL** de déplacement des canalisations sur le domaine public : > En cours d'achèvement.
- Pose d'un **poteau incendie** rue de la Crait : 3 975,24 € TTC (dont participation de 1 500 € TTC du GAEC du CARON pour être aux normes) > Fait.
- **Rénovation mur et caniveau à la boulangerie** (inondations dans le magasin et l'atelier) : 2 923 € TTC > En cours d'achèvement.
- **Liaison douce d'Ambre** : relance GROUPAMA pour la remise en état (devis transmis) > relance effectuée.

### 14/ POINT SUR LES PROJETS

#### • **Bâtiment périscolaire :**

Notification du marché de maîtrise d'œuvre à ARCHI+TECH (honoraires 100 440 € HT).

Notification des marchés pour le SPS et le contrôle technique.

Premier rendez-vous avec l'architecte dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de novembre (le 5 novembre à 18h).

Poursuite de la mission d'EBOCONSULT sur la tranche 2 (accompagnement dans le suivi du programme, tel que prévu au plan de financement initial du projet).

Proposition attendue sur le pilotage du volet « subventions et plan de trésorerie » (plusieurs opportunités à détecter dans le cadre du plan de relance national).

#### • **Aménagement d'un vestiaire communal** en rez-de-chaussée de l'ancienne gendarmerie :

Devis de 24 000 € TTC (entreprises DEVILLERS + BEAUD) > 1er trimestre 2021.

Abandon de l'hypothèse d'une installation dans le nouveau bâtiment communal car coûts supérieurs, les adductions et assainissements n'ayant pas été prévus au départ.

#### • **Lotissement** : Le protocole de fin de litige est signé par le cabinet JAMEY et en cours pour l'entreprise SAULNIER.

Contribution SAULNIER : 13 500 € - impact commune hors plus-values liées au marché 22 300 € - minoration des honoraires JAMEY : - 11 000 €.

Attente de l'avenant modificatif (cabinet JAMEY) pour reprise des travaux.

Raccordement du lotissement pour l'assainissement > Fait.

Raccordement des réseaux secs (EDF et Orange) > 1er trimestre 2021.

### 15/ QUESTIONS DIVERSES

#### • **Actualités CCPHD :**

- Mise en place des commissions de la CCPHD :

Représentent la commune de Bouclans dans les commissions :

1/ Administration générale et finances : Virginie DUEDE FERNANDEZ + Claudine BAUD

2/ Gestion des déchets et ressources : Gino MICHEL

3/ Attractivité touristique et vie associative : Virginie DUEDE FERNANDEZ + Valentin BUGNET

4/ Attractivité économique et emploi : Fleur MANZONI

5/ Pole technique : Jean-Marie ISABEY

6/ Cohérence et aménagement territorial : Alexis MARTIN + Claudine BAUD



7/ Transition énergétique et environnementale : Mélanie GRUET  
8/ Solidarités : Martial HIRTZEL

- **PLUi** : Objectif de validation des zonages fin 2020.  
Réunion de la commission Urbanisme le 29 octobre 2020.  
Réunion le 19 novembre 2020 à 18h30 entre la commune et DAT Conseil.
- **Retour sur la réunion ONF du 14 octobre dernier à Baume les Dames :**  
Denis BRENOT et Jean Pierre GUEY y représentaient la commune :  
Le président de l'association des communes forestières du Jura, M. Daniel PERRIN, a précisé que la part des recettes forestières dans le budget des communes allait de 15 à 40 % et que la baisse des recettes forestières est de 45 % pour le secteur de Maîche et de 31 % pour le secteur Bouclans Roulans.  
Le court de l'épicéa est à moins 50 % par rapport à 2007 et celui du chêne est en baisse également.  
Ceci est dû au scolyte qui se poursuivra en 2021 et aura des conséquences financières jusqu'en 2025.  
Le directeur de l'agence ONF de Besançon, M. Marc NOUVEAU, a proposé aux communes une stratégie de commercialisation, à savoir : réduire les coupes de résineux verts ainsi que des feuillus (maladie du frêne).  
L'annulation d'une vente au printemps et d'une vente d'automne.  
La poursuite de l'exportation vers les régions de l'Ouest.  
De plus, une demande est faite au Préfet dans le cadre du plan de relance, d'accorder des prêts à taux préférentiels aux communes qui ont des investissements à réaliser plutôt que de poursuivre les coupes de bois.
- **Commissions communales :**  
Toutes les réunions de mise en place ont été tenues.
  - Réunion du CCAS : un dossier présenté pour décision (aide accordée 74 €), deux dossiers présentés pour information.
  - Madame BERNARDOT cesse son activité d'école musicale à Bouclans.
  - Destruction de biens destinés à l'utilité publique (panneaux du chemin des écoliers) : les circonstances des faits n'ont pu être clairement établies par l'enquête > preuves insuffisantes.

Prochain conseil municipal le vendredi 13 novembre à 20h30

Fin de séance à 23h30

Le Maire,  
M. HIRTZEL

